

Le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance

mardi, 06 octobre , 2015

<http://ville-nangis.fr/vie-municipale/elus-municipaux/conseil-local-de-surveillance-et-de-prevention-de-la-delinquance/>

De par sa taille, la ville de Nangis n'est pas dans l'obligation d'être dotée d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Toutefois, le maire a souhaité sa réactivation afin d'appuyer la politique municipale sur cette instance. Les revendications exprimées au CLSPD permettent de mettre en évidence les problèmes rencontrés par les citoyens, la police municipale, la gendarmerie, les établissements scolaires, les bailleurs, les associations de locataires, les services sociaux...

Réunir un tel comité, c'est se donner les moyens d'identifier les problèmes ensemble, c'est aussi trouver les solutions ensemble. L'instance de concertation entre élus et bailleurs permet des réunions d'échanges et la mise en commun des dossiers pour trouver une solution. Le règlement d'un conflit de voisinage ne relève pas de la simple technique, il comporte souvent un prolongement social. Avant toute chose, il s'agit de comprendre pourquoi le problème se pose afin de trouver une solution, et, le cas échéant, d'interpeller les services sociaux.
